

EDITO

2011 se termine... Année de contraste économique chez les producteurs. Année marquée par un climat peu généreux en eau, à la fois pénalisant pour les éleveurs mais avantageux pour d'autres. Année qui fut plutôt moyenne en fruits, légumes et céréales. Année très délicate dans certains domaines de l'élevage...

Et pourtant, fort est de constater que le courage paysan lot-et-garonnais est de mise : en 2008, le département comptait 2,9 % de sa SAU en Bio, et en 2012, nous arriverons à 6 %. Et oui, Messieurs les Intellectuels du Grenelle, nous atteindrons l'objectif !

Alors que la grosse machine peine à avancer avec des changements de procédures, le Ministère de l'Agriculture tarde à instruire les dossiers : certains organismes certificateurs sont très exigeants avec les producteurs, mais moins rapides quand il s'agit de faire parvenir les certificats, pièces nécessaires aux dossiers. Et j'en passe... Résultat : certaines aides Bio ne seront pas versées avant fin janvier 2012.

Heureusement que les paysans du Lot-et-Garonne travaillent avec tout leur bon sens, au rythme des saisons. N'est ce pas une façon de combattre pour aller vers la fin de la faim ?

Bonnes fêtes de fin d'année à tous, avec beaucoup d'espoir pour 2012.

Jean MARBOUTIN
Président de la Commission BIO

SOMMAIRE

TECHNIQUES

Grandes cultures	p 2
Maraîchage	p 4
Fraises	p 7
Élevage	p 10

REGLEMENTATION

p 12

FILIERES ET MARCHES

p 14

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS ACCOMPAGNE ...

p 15

INFOS PRATIQUES

p 16

AGENDA

- Le 16 janvier, journée **Démarrer une activité en élevage de volailles bio.**

- Le 17 janvier, journée **Réussir sa conversion en arboriculture biologique.** Prayssas

- Le 23 janvier, journée **Comment réussir sa conversion en élevage ruminant bio ?**

- Le 07 février, journée **Réussir sa conversion en viticulture biologique,** Sainte Livrade



Journées organisées par la CDA 47 en partenariat avec le CIVAM Agrobio 47

- Le 14 février, demi-journée **Gestion des sols maraîchers,** Virazeil

Retrouvez la totalité des formations AB proposées pour le 1er trimestre 2012 dans le « guide des formations » joint à ce courrier et sur internet.

Contact Laurence LAUBAL au 05 53 77 83 14

Pour en savoir plus :
Service Productions Végétales
05 53 77 83 14

Directeur de Publication : Jean MARBOUTIN
Rédacteur en Chef : Denis BARRAULT
Rédaction : Anne-Laure FUSCIEN (Tél : 05 53 77 83 12)
Bio 47 est une publication du Service Agriculture Biologique de la CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOT-ET-GARONNE
271, rue de Péchabout - BP 80349 - 47008 AGEN CEDEX
E-mail : accueil@lot-et-garonne.chambagri.fr
Site Internet : <http://lot-et-garonne.chambagri.fr>, rubrique Services aux agriculteurs – Téléchargement - Agriculture Biologique
Toute reproduction est interdite sans l'autorisation expresse de la CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOT-ET-GARONNE.



Fiche technique : la féverole

La féverole est une légumineuse, tête de rotation favorable aux céréales dans les systèmes grandes cultures ou intermédiaires en systèmes polycultures – élevage. Peu gourmande en interventions et en particulier pas d'apport d'azote, c'est une culture incontournable dans les rotations en AB.

Implantation

La féverole se cultive dans tous les types de sols rencontrés chez nous ; évitez seulement les parcelles trop acides, asphyxiantes et/ou battantes.

La préparation de sol peut-être grossière mais suffisamment meuble pour placer la graine à une profondeur suffisante (6 à 8 cm)



La féverole présente de nombreux atouts agronomiques

Variétés, dates et densité de semis

Deux types variétaux existent :
 - type hiver avec CASTEL et IRENA
 - type printemps avec DIVINE ou MELODIE

D'ordinaire, le type hiver est plus productif et régulier, mais le choix doit tenir compte du débouché escompté. Ainsi, la féverole de printemps sans tanins est privilégiée dans le cas d'une utilisation pour l'alimentation de monogastriques (porcs, volailles).

Les créneaux de semis recommandés sont les suivants :

Système	Type HIVER	Type PRINTEMPS
Sec	Début novembre à mi-décembre	Décembre à mi-janvier
Irrigué	Début novembre à fin décembre	Décembre à mi-février

Important : pour les semences de fermes, pensez à réaliser un test de germination, à calculer le poids de mille grains si semoir à céréales à paille...

Tableau 1 : Créneaux de semis.

La densité de semis au m² est variable selon la conduite (sec ou irrigué) , le type variétal et le type de semoir. Le tableau 2 ci-joint résume les préconisations :

Système	Type de semis	Féverole HIVER	Féverole PRINTEMPS
SEC	Monograine	20-25	25-30
	Classique	25-30	25-30
IRRIGUE	Monograine	20-25	30-35
	Classique	25-30	35-40

Tableau 2 : Densité de semis en grains par m².

Entretien de la culture

→ Fertilisation

Seuls des apports de P et K correspondant aux exportations permettront de favoriser l'enracinement, la nouaison et la fructification, soit 30 à 40 unités fertilisantes de chaque.

Ces apports P et K se raisonnent aussi à partir des analyses de terre car c'est d'abord par le sol et son fonctionnement que l'on nourrit la plante !

Fiche technique : la féverole

→ Désherbage

- 1er passage : herse étrille en aveugle ou écroûteuse
- 2ème passage : idem mais au stade deux feuilles vraies
- 3ème passage : herse étrille ou bineuse en fonction du semoir et de l'écartement au stade (15-20 cm)



Un passage de bineuse peut être fait en 3ème passage

→ Irrigation

La féverole d'hiver précoce, si elle est bien implantée, n'a généralement pas besoin d'irrigation sauf en sol superficiel et en année particulièrement sèche.

La féverole de printemps, plus tardive, est plus sensible à la sécheresse. Entre le stade 5-6 feuilles et la récolte, ses besoins totaux en eau varient de 400 à 600 mm.

La consommation est maximale du début de la floraison à la chute des feuilles. C'est en fin de cycle que l'irrigation est la plus valorisée.



La féverole d'hiver ne nécessite souvent pas d'apports en eau

Ravageurs et maladies

- les sitones

Les sitones peuvent apparaître de la levée jusqu'à la floraison. Sans lutte possible, les semis précoces sont moins touchés et malgré tout, les dégâts des morsures sont généralement peu préjudiciables.

- les pucerons noirs

Les pucerons noirs s'observent dès le mois d'avril en provoquant des dégâts sur fleurs. Ils se cantonnent généralement aux bordures de parcelles et les semis précoces atteignent souvent la floraison avant les attaques.

- les bruches

Les bruches apparaissent à la formation des gousses. Elles n'induisent pas de dégâts directs sur les rendements à la récolte mais sur les graines lors de la conservation et la commercialisation.

Attention donc, dans les parcelles proches de lieux de stockage des grains où l'exposition à ce risque est plus importante. Pas de lutte possible.

- rouille et anthracnose

Pour les maladies, nous avons surtout la rouille brune qui peut-être très préjudiciable jusqu'à 15 qx de pertes...

Quant à l'anthracnose, les semences constituent le principal vecteur. Si une récolte est contaminée, l'année suivante, il convient de repartir avec des semences certifiées et bien sûr de respecter une rotation permettant d'éviter des retours trop fréquents sur les mêmes parcelles...

Récolte

Le stade optimal est atteint quand les graines sont libres dans les gousses devenues noires. Les feuilles sont tombées et les tiges virent du vert au jaune.

Pour la moissonneuse, utilisez la barre de coupe céréales avec de grosses grilles et un serrage de batteur : contre-batteur à 14-15 mm - régime du batteur faible.

Les normes du grain : humidité 14 % - impuretés à 2 %.
Rendements : de 15 à 35 qx.

Contacts CDA 47 - service productions végétales
E. MAUPAS (05-53-77-83-36) ou S. CONSTANTIN (05-53-77-84-26). Conseillers Grandes Cultures
Source : fiches AGCA et CRA Midi Pyrénées

Ce qui nous a intéressé au salon Tech & Bio 2011

Le salon Tech & Bio, salon incontournable pour l'Agriculture Biologique et les techniques alternatives pour l'ensemble du monde agricole, s'est déroulé les 7 et 8 septembre à Valence dans la Drôme. Initié et organisé par les Chambres d'Agriculture, ce salon est très dense tant au niveau des stands que des conférences. Il présente toutes les filières et particulièrement celles des productions végétales : maraîchage, viticulture, arboriculture, PPAM, grandes cultures ainsi que les semences.

50 partenaires sont venus assister, avec nous, à cette 3ème édition grâce à un bus financé par la Banque Populaire (producteurs et techniciens d'Aquitaine et de Midi – Pyrénées).

Les thématiques économies d'énergie, énergies renouvelables, traction animale, agronomie, fertilisation, compost, tassement des sols, recherche européenne, valorisation d'écoproduit bio ainsi que la structuration des filières ont fait l'objet de démonstrations sur le terrain ou de conférences. En parallèle, étaient organisées des visites d'exploitations durant les deux journées.

Nous n'avons bien évidemment pas pu tout voir sur une journée. Cependant nous vous proposons de rapporter ci-dessous quelques unes des informations qui nous ont semblé intéressantes sur la production légumière.



Point phytosanitaire

L'expérimentation sur la lutte contre l'oïdium sur melon sous abri au GRAB a testé différentes alternatives au Soufre. Parmi les différentes modalités, il ressort que :

- Le fructose (à la dose de 1g/hl) pulvérisé en début d'attaque serait efficace ;
- L'extrait de fallopia (extrait de plante) aurait 40 % d'efficacité ;
- L'Armicarb (bicarbonate de potassium, 5kg de spécialité commerciale/ha), le Prevam (extrait d'orange, 0,6 %), le Bioshower (savon potassique, 2%) ont 60 % d'efficacité ;
- La référence Soufre mouillable reste la plus efficace, la dose peut être réduite à 300 g / hl ;
- Le soufre et l'Armicarb ont eu des effets de phytotoxicité à la dose hectolitre.

En fonction de l'intensité du parasitisme, il semble que différents produits peuvent être utilisés. Le plus judicieux serait d'abord de traiter quand la pression parasitaire est faible avec un produit le moins préjudiciable pour l'homme et l'environnement, tel que le fructose. Ainsi, un début de traitement avec du fructose, suivi par un traitement au soufre, si la contamination progresse, pourrait permettre d'allier efficacité et protection de l'environnement.

Cependant, aucune étude pour l'instant n'a testé les effets d'associations de plusieurs produits. On pourrait supposer que les effets ne seraient pas forcément additifs, mais ils pourraient être synergétiques, ou au contraire antagonistes.

Les essais du PCBT (Centre de Recherche Interprovincial pour l'AB en Belgique) sur la maîtrise des ravageurs en culture de choux ont testé :

- différents filets en alternative au P17 contre la mouche du chou ;
- différentes durées de couverture ;
- l'efficacité du Spinosad.

Le filet Howicover semble être une bonne alternative au P17. La couverture doit être au minimum de 4 semaines voire même permanente. Le Spinosad mélangé au terreau de la minimotte a une bonne efficacité contre la mouche.

De même, contre les chenilles sur chou, le filet est une bonne protection, le test avec des nématodes doit encore être travaillé, le Bt déçoit (30 % d'efficacité), le Spinosad serait efficace mais deux applications sont nécessaires.



*Comment protéger efficacement ses légumes des ravageurs ?
Que faire contre la mouche et les chenilles du chou ?*

Autant de points abordés lors du Tech&Bio 2011...

Ce qui nous a intéressé au salon Tech & Bio 2011

Point fertilisation

Un concept : « faire pousser son azote » a été développé par le FIBL et des essais d'insertion d'engrais verts ont été conduits en Bretagne (CTIFL).



Le concept du « faire pousser son azote » présente de multiples atouts.

Les essais d'engrais verts bretons sur choux et artichauts donnent des résultats prometteurs, le climat doux et humide permet un bon développement de l'engrais.

Dans la même idée :

- Le Cahier des charges de la Bio en Suisse prévoit que 20% de l'assolement soit en prairie temporaire, d'où l'utilisation de ces prairies comme fourniture d'azote pour les cultures suivantes. Le pois fourrager, la féverole sont les principales légumineuses utilisées en mélange avec 20 à 40 % d'autres plantes faciles à détruire. Les printemps secs nuisent au bon développement de l'engrais vert.
- Une autre technique a été évoquée et pratiquée en Hollande à la station de Wageningen. Elle prévoit de faucher la prairie temporaire et l'épandre après compostage sur la parcelle destinée aux légumes.

Point machinisme

L'ADABIO (l'Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique) et l'ACPEL (Association Charente-Poitou d'Expérimentation Légumière) nous ont présenté l'intérêt, les limites et la mise en œuvre de la technique des planches permanentes.

Il semble que la technique des planches permanentes pourrait être une technique améliorant la vie du sol cultivé, ainsi que la gestion de l'assolement. Les principaux intérêts des planches permanentes sont :

- Reprise des sols en conditions plus difficiles
- Meilleure structure du sol dans la partie cultivée
- Amélioration de l'activité biologique

En revanche, les principaux problèmes qui se posent sont la gestion de l'enherbement, l'adaptation des outils et le décalage possible des roues du tracteur sur les planches permanentes.

Enfin, les rendements, comparés à ceux d'un itinéraire classique avec labour, sont très variables, et ne permettent pas de faire des généralisations. Il semblerait que cela puisse être lié aux outils utilisés et à leur mode d'action (rotatifs *versus* à dents). Néanmoins, d'après les résultats, les situations s'améliorent au cours des années, au fur et à mesure que la méthode des planches permanentes est pratiquée.

L'ADABio va mettre à disposition un manuel d'auto-construction pour la construction d'outils adaptés aux planches permanentes (début 2012). Il met en place également des formations sur la construction d'outils.

Nous ne présentons ici qu'un aperçu des nombreux ateliers, manifestations, conférences, démonstrations ou encore expositions de Tech&Bio. Véritable carrefour européen des techniques agricoles bio, le Salon constitue une vitrine diversifiée des différentes filières de l'AB.

Le détail des conférences sera bientôt disponible en ligne sur le site www.tech-n-bio.fr.

Pour plus de renseignements :

Cécile DELAMARRE, conseillère maraîchage, CDA 47, au 05 53 77 83 43

Site : www.tech-n-bio.fr.

Article rédigé conjointement par :

Chambre d'Agriculture 47
Chambre d'Agriculture 31
Invénio

Le salon Tech&Bio en chiffres



Tech&Bio 2011 c'était :
La 3ème édition
220 exposants – 100 démonstrations - 110 conférences
10 délégations internationales

11 000 visiteurs
→ dont 65 % d'exploitants agricoles
→ dont 45% en conventionnel

Des visiteurs satisfaits ou très satisfaits à près de 95%.

Et un rendez-vous pour la 4ème édition en 2013 !

Ce qui nous a intéressé au salon Tech & Bio 2011

Point sur la gestion des amendements organiques en prairie / grandes cultures / maraîchage

L'ITAB et les Chambres d'Agriculture ont proposé un récapitulatif de l'utilisation des composts en agriculture biologique. Il en ressort que la gestion de l'amendement organique peut être différente pour les prairies, les grandes cultures et le maraîchage.

Pour les prairies, les essais ont montré que l'apport de compost couvrait largement les besoins en potassium et en phosphore, au contraire de l'azote qui semble déficitaire et qui a entraîné une baisse des rendements. A l'opposé, l'utilisation de lisier a accru fortement l'apport en azote, mais le potassium et le phosphore étaient déficitaires. L'apport de compost, à la différence de certains lisiers, n'a pas montré de problème d'appétence, et la diversité floristique a été conservée.

Pour la culture de blé tendre, trois ans d'apports de compost ont été nécessaires pour engendrer une minéralisation. En revanche, le relargage de l'azote est insuffisant au moment de la montaison du blé, puisque la minéralisation a lieu plutôt en fin de cycle, ce qui favorise en revanche le taux de protéines dans les grains.

Pour le maïs, l'apport de compost associé à un engrais vert suffirait pour une bonne fertilisation de la plante.



*Maïs, blé...
Quels apports pour
quelles cultures ?*

Enfin, dans le cas du maraîchage, il apparaît que pour un sol sableux, le compost de déchets verts devrait être favorisé car il permet une meilleure rétention en eau. L'apport d'un compost de fond très mature (de déchets verts, tous les 2-3 ans) et d'amendements ou d'engrais organiques riches en azote (tel que le fumier, les fientes de poules, tous les ans) montrent de bons résultats quant à la fertilisation des plantes et à la fertilité du sol.



*En marîchage et sur sol
sableux, préférez le
compost de déchets
verts*

Pour conclure, il n'existe pas une matière organique, mais DES matières organiques. Toutes sont différentes et présentent des caractéristiques et des propriétés très diverses, quant à la minéralisation, leurs effets sur la stabilité structurale du sol, ou sur les activités biologiques du sol par exemple.

Le choix de l'amendement organique est très important en fonction des paramètres à améliorer ou à conserver dans le sol. Il apparaît également que l'utilisation conjointe de différentes matières organiques, présentant des propriétés complémentaires, est garante de l'amélioration et de la conservation de la fertilité du sol. En effet, il ne suffit pas d'apporter de la « matière organique » pour avoir une bonne gestion du statut organique de sol, un apport monotone d'un seul type de matière organique peut entraîner un dysfonctionnement du sol et des carences.

Point sur les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

L'ITEIPMAI (Institut Technique Interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales) a engagé un travail de réalisation de fiches descriptives des maladies de plusieurs plantes aromatiques et médicinales. Sont actuellement téléchargeables en ligne : fiches basilic, persil, sauge officinale et menthe. Ces fiches traitent notamment des symptômes dus aux ravageurs, des conditions favorables à leur apparition, des éventuelles incidences économiques et des différentes méthodes de lutte.

Vous pouvez également consulter en ligne l'« Inventaire des plantes utiles en PPAM : une approche de la biodiversité fonctionnelle » qui explicite le potentiel écologique et l'intérêt de différentes espèces.



La fiche basilic est en libre téléchargement

Pour plus d'informations : <http://www.iteipmai.fr>

Reconnaissance des ravageurs et auxiliaires naturels

Apprendre à reconnaître les ravageurs et les auxiliaires naturels observés sur fraisier pour avoir conscience des risques pour la plante et les récoltes et pour essayer de développer la protection biologique intégrée.

Que signifie protection biologique intégrée (PBI) ?

La PBI est un moyen de protection des cultures donnant la priorité à la lutte biologique contre les ravageurs en réalisant des lâchers d'auxiliaires ou en favorisant leur développement naturel. Lorsque ces moyens biologiques ne permettent pas de contrôler les ravageurs, ou lorsque le coût devient trop important, des produits phytosanitaires utilisables en agriculture biologique respectant les auxiliaires, la santé et l'environnement sont appliqués. Ces produits sont dits « compatibles ».

En agriculture biologique et au vu du mode de production le plus souvent rencontré, les auxiliaires commercialisés actuellement ne sont pas tous propices à être installés sur la culture de la fraise. En effet, par exemple, nous avons encore du mal à imaginer fixer une population de parasitoïdes (organisme responsable d'un parasitisme sur des pucerons par exemple) sur une parcelle en plein champ. La première étape est donc de connaître les auxiliaires qui naturellement s'installent sur la culture et à les protéger.

L'observation de sa culture est un point crucial en PBI. Il est important d'avoir une idée précise de l'évolution des populations de ravageurs et de leur répartition dans la ou les parcelles. Les expériences actuelles les plus abouties sont en mode de production conventionnelle. Ces observations permettent de prévoir le type d'auxiliaires, la dose et la fréquence des apports ainsi que de repérer les foyers de ravageurs où les auxiliaires devront être prioritairement apportés.

Dans ce premier article, nous allons lister quelques ravageurs observés sur fraisier ainsi que les auxiliaires ou prédateurs qui peuvent être observés naturellement en tant que régulateurs des populations de ravageurs. Il faut garder en tête que souvent les ravageurs doivent être présents en effectif parfois conséquents pour que les auxiliaires naturels ou les prédateurs viennent sur la culture.



Retrouvez cet article et davantage de photos sur le site de la CDA 47

Les pucerons

Les pucerons les plus rencontrés sur fraisier se comptent au nombre de 5 espèces : *Aphis sp.*, *Chaetosiphon fragaefolii*, *Rhodobium porosum*, *Aulacorthum solani*, *Macrosiphum euphorbiae*. Chaque espèce est différentiable à l'œil nu selon des critères simples. Consultez l'article avec photos sur le site de la Chambre d'Agriculture !

Localisation

Les pucerons sont des insectes piqueurs-suceurs ce qui les positionnent sur des tissus jeunes, tendres. Ils seront donc trouvés facilement dans les cœurs sur les jeunes feuilles quand les populations débutent puis après ils peuvent être trouvés sur des feuilles plus âgées à la face inférieure le plus souvent mais aussi à la face supérieure. Certaines espèces s'installent le long des pétioles des feuilles ou le long des hampes florales. C'est le cas des *Aphis sp.* ou des *Macrosiphum euphorbiae*.

Dégâts

Les premiers signes sont que les plantes « collent ». Ensuite, se développe un champignon nommé fumagine qui déprécie la qualité des fruits et empêche un bon fonctionnement photosynthétique des feuilles.

Période d'observation

La vigilance est de mise toute l'année. Cependant, c'est souvent à la reprise des plantes lors du débourrement des cœurs que les pucerons s'expriment le plus. Ces populations se sont installées en fin d'automne pour hiverner dans les cœurs.

Chaetosiphon fragaefolii



Aulacorthum solani



Pour une meilleure reconnaissance, davantage de photos sont disponibles sur le site de la CDA 47

Reconnaissance des ravageurs et auxiliaires naturels

A l'automne, lorsque les conditions climatiques deviennent défavorables à la reproduction par parthogénie (ponte de pucerons à la morphologie d'adultes), les pucerons passent en mode de reproduction sexuée c'est-à-dire qu'ils se mettent à pondre des œufs et qu'ils les protègent dans les écailles des cœurs.



Lorsque les conditions sont favorables à la parthogénie, les pucerons peuvent venir coloniser les fraisiers à l'aide de pucerons ailés.

Les *Aphis sp* sont généralement plus observés en période estivale à partir du mois de juin. Les autres espèces peuvent être observées tout au long de l'année végétative du fraisier.

Les auxiliaires et prédateurs naturels des pucerons

Pour faire court, à chaque espèce de pucerons, son parasitoïde (cf tableau). Pour ce qui concerne les prédateurs, ce sont les larves qui sont consommatrices de pucerons. Elles sont généralistes et ne semblent pas faire de différence selon les espèces présentes.

- Les parasitoïdes

Parasitoïdes	<i>Aphelinus abdominalis</i>	<i>Aphidius ervi</i>	<i>Aphidius colemani</i>
Espèce de pucerons parasitée	<i>Macrosiphum euphorbiae</i>	<i>Aulacorthum solani</i>	<i>Aphis sp.</i>
Aspect de la momie	NOIRE	DOREE	
			



Momie liée à un parasitisme de praon volucré

- Les prédateurs

Le chrysope



Larve



Adulte

La syrpe



Larve



Adulte

Les Aphidoletes



Larve

Les photos des différents stades, depuis l'œuf jusqu'à l'adulte sont disponibles sur le site de la CDA47

Reconnaissance des ravageurs et auxiliaires naturels

Les acariens – *Tetranychus urticae*

Localisation

Face inférieure des vieilles feuilles au départ mais peuvent se trouver sur des jeunes feuilles lors de l'explosion de la population.

Description

Araignées rouges de 0,3 à 0,5 mm. Les femelles hivernantes sont orangées. Les larves sont beige avec des tâches marrons sur le dos. Les oeufs sont ronds et luisants souvent trouvés à côté des larves et des adultes.



Forme hivernante



Larve et oeuf

Période propice d'observation

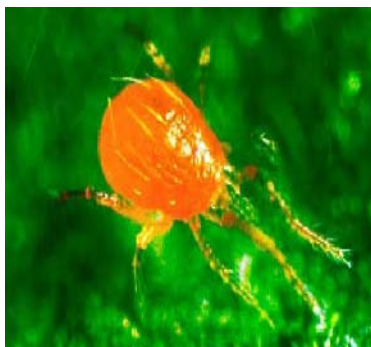
Automne septembre – octobre – novembre puis au moment de la reprise. La taille permet d'éliminer un bon nombre d'acariens au vu de leur emplacement sur le végétal à condition d'évacuer les feuilles de la parcelle de fraisiers.

Dégâts

Les larves et adultes piquent et sucent le contenu des cellules. Celles-ci prennent une jaune visible à la face supérieure des feuilles. Lorsque l'infestation est importante, un nannisme des plantes peut être observé ainsi que des toiles.

Les auxiliaires et prédateurs naturels des acariens

- Les auxiliaires



Les *phytoseiulus persimilis* peuvent être naturellement rencontrés sur une fraisière atteinte par les acariens tétranyques.

- Les prédateurs



Feltiella acarisuga (larves qui se nourrissent d'acariens)



Oligota ou *staphylin* (larves qui se nourrissent d'acariens)

Les tarsonèmes, un acarien non visible à l'oeil nu en recrudescence

Jusqu'à il y a trois ans, ce ravageur n'était qu'occasionnellement rencontré en fraisières mais est depuis en recrudescence. Ce ravageur peut faire des dégâts très importants en bloquant les plantes dans leur développement (nannisme, crispation des feuilles, brûlures des fleurs,...). Fiche disponible pour de plus amples renseignements.

Contacts : Demandez Thérèse SAVIO, assistante du service Productions végétales au 05 53 77 83 39 ou Myriam CARMENTRAN DELIAS, conseillère Fraise - 05 53 77 83 41- myriam.carmenfran@lot-et-garonne.chambagri.fr

Source photos : INVENIO, AIFLG

Retrouvez la suite de cet article dans le prochain numéro de Bio 47 (thrips, drosophile...).

L'alimentation des chèvres laitières

La réussite d'un élevage de chèvres laitières exige une gestion optimale de tous les paramètres et notamment celui de l'alimentation : elle est la base incontournable d'une bonne santé animale, des performances du troupeau et donc de la réussite économique de l'exploitation.

L'alimentation a pour but de couvrir les besoins en énergie, protéines et minéraux des chèvres afin qu'elles puissent fournir les performances attendues tout en étant en bonne santé. Pour cela, les apports doivent être adaptés aux différentes phases du cycle de production. En effet, le poids corporel de la chèvre, sa capacité d'ingestion des fourrages et ses besoins en énergie vont changer au cours de celles-ci. La ration alimentaire doit donc être modifiée afin de répondre à ces besoins spécifiques. Ainsi, dans la mesure du possible, il est préférable de former des groupes de performance (lots) afin d'économiser des concentrés.

Adapter les apports au cycle de production

Le cycle de production de la chèvre peut être subdivisé en 4 phases :

- La mise à la reproduction

Rappelons que seules la monte naturelle et l'insémination artificielle sont autorisées. Le transfert d'embryon est interdit. C'est également le cas de la synchronisation des chaleurs, notamment par un traitement lumineux qui consiste à stimuler la spermatogenèse par une succession de jours longs et de jours courts. Attention néanmoins à ne pas faire du photopériodisme sans le vouloir (en laissant les lumières allumées par exemple) !

Durant cette phase, il faut veiller à ne pas négliger les boucs afin qu'il soient bien préparés et qu'ils aient les réserves nécessaires à la phase de lutte (compter un bouc pour 25 chèvres environ). Ils doivent donc être en bon état sanitaire, correctement alimentés et « actifs ».

	UFL	PDI	Ca (g)	P (g)	MS ingérée
Entretien	1,09	62	1,6	2,4	1,64
Lutte	1,24	66	1,8	2,8	1,86

Tableau : besoins journaliers d'un bouc de 80 kg PV (*)

- 4ème et 5ème mois de gestation

Une grande attention doit être portée à l'alimentation car c'est durant cette phase que s'établissent les bases de la prochaine lactation. Les chèvres doivent être tariées deux mois avant la mise bas en coupant les concentrés sur une période très courte (une semaine), mais en aucun cas en restreignant l'eau potable (compter un abreuvoir pour 25 chèvres maximum).

Pendant cette phase, le volume de la panse est limité par le fœtus. La consommation diminue donc de 20% tandis que les besoins alimentaires, eux, augmentent considérablement. Distribuer des fourrages de base de très bonne qualité va permettre de couvrir les besoins de l'animal tout en l'habituant à la ration de début de lactation.

Avant la mise bas, il convient d'augmenter lentement les doses de concentrés afin de permettre une bonne adaptation de la panse.

A partir du 5ème mois de gestation, une augmentation de l'approvisionnement énergétique quotidien est préconisée. Des sels minéraux et des pierres à lécher pourront, eux, couvrir les besoins en minéraux et en sodium.

Enfin, il faut éviter les changements de fourrages durant les dernières semaines : l'idéal est de donner déjà durant cette phase les mêmes aliments que ceux prévus pour la suivante.



Les chèvres doivent boire beaucoup d'eau pour produire beaucoup de lait. Il faut donc qu'elles aient accès en permanence à une eau en quantité et de qualité : veillez à nettoyer régulièrement les abreuvoirs afin d'éviter l'ingestion de germes pathogènes

- De la mise bas à la fin du 2ème mois de lactation

Le démarrage de la production laitière augmente fortement les besoins en éléments nutritifs et en minéraux. L'appétit des chèvres va diminuer au début de la lactation pour ensuite remonter au cours des huit semaines suivantes.

Causes	Troubles
Manque d'énergie	Baisse de la production, cétose, faible teneur en protéines du lait
Manque de protéines	Baisse de la production
Surplus de protéines	Troubles de la fécondité, pollution ammoniacale (forte teneur en urée du lait)
Manque de fourrages Surplus de concentrés	Acidose de la panse, engraissement, baisse des teneurs en matières grasses du lait, météorisation (ballonnements mousseux)
Changement brusque de type de fourrages	Acidose de la panse, troubles digestifs, baisse de la production et des teneurs du lait

Tableau : Des exemples de troubles dus à l'alimentation, qui illustrent bien l'importance d'une ration équilibrée

L'alimentation des chèvres laitières

Durant cette phase, les chèvres vont donc mobiliser les réserves corporelles accumulées pendant la gestation et elles vont perdre du poids (0,5 à 1 kg par semaine). Pour limiter le déficit en éléments nutritifs, il faut là encore veiller à ne distribuer que des fourrages de très bonne qualité. Ceux-ci vont favoriser l'ingestion et l'apport de nutriments.

Selon l'état corporel, la production laitière et la qualité du fourrage, vous pouvez compléter la ration avec un concentré en augmentant progressivement les doses (environ 100g par semaine).

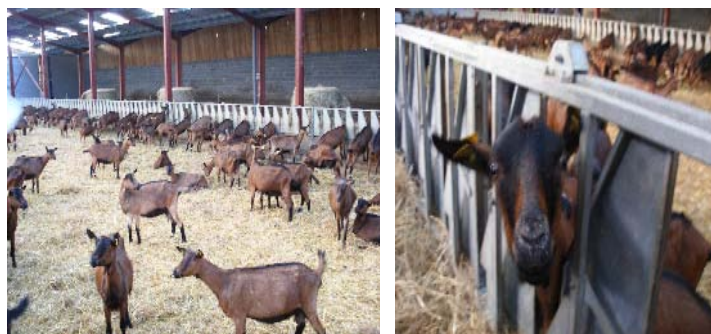
Mais attention : l'augmentation des doses de concentrés ne doit pas faire diminuer la consommation de fourrages grossiers. Si l'ingestion des fourrages de base diminue, c'est que l'augmentation des concentrés est trop rapide !

	UFL	PDI	Ca (g)	P (g)	MS ingérée
Entretien	0,79	50	2,5	2	1,35
Gestation : 4ème mois	0,91	80	7,5	3,5	1,41
Gestation : 5ème mois	1,03	110	9,5	2,8	1,32
Lactation : 1 kg lait	1,23	95	7	3,5	1,74
Lactation : 2 kg lait	1,67	140	11	4,2	2,06
Lactation : 3 kg lait	2,12	185	15,5	4,4	2,38
Lactation : 4 kg lait	2,56	230	19,5	6	2,7
Lactation : 5 kg lait	3	275	23,5	7,6	3,02

Tableau : besoins journaliers d'une chèvre de 60 kg PV (*)

– Phase de production (du pic de lactation à la saillie)

La production laitière diminue tout comme les besoins en éléments nutritifs et minéraux. Les réserves corporelles mobilisées au début de la lactation sont reconstituées. Les chèvres peuvent alors reprendre un peu de poids jusqu'à la saillie et il faut veiller à ce que l'offre en fourrage soit adaptée à la consommation des bêtes.



Des bâtiments adaptés au bien être animal sont également des facteurs clés de la réussite de l'exploitation

Les points clés d'une bonne alimentation

- Ne donner que des fourrages de très bonne qualité
- Distribuer les fourrages grossiers avant les concentrés et présenter les concentrés sous forme fractionnée (en petites portions de 200-300g/repas)
- Permettre un accès permanent aux fourrages et offrir des fourrages frais plusieurs fois par jour
- Offrir la possibilité de trier et accepter les refus
- Remuer et renouveler les fourrages afin de favoriser l'attraction par l'odorat et la curiosité
- Effectuer progressivement les changements de ration
- Présenter des sels minéraux pauvres en cuivre (avec vitamines A, D et E) et des sels fourragers en libre service
- Permettre un accès permanent aux abreuvoirs

Pour plus d'informations :

Anne-Laure FUSCIEN (remplaçante de S. CHASTAING),
conseillère AB - 05 53 77 83 12

Fabien CONSTANTIN, conseiller caprins - 05 53 77 83 25

Source :

Chèvres laitières bio : un guide pratique pour l'éleveur
FIBL/agridea/ITAB - consultable sur internet (nous contacter)

(*)PDI : Protéines Digestibles dans l'Intestin (en grammes)

UFL : Unité Fourragère Lait (énergie nette)

Ca : calcium – P : phosphore – MS : matière sèche

Rappel : Les points clés du cahier des charges AB l'alimentation

- Au moins 50% des aliments proviennent de l'unité de production elle-même. Si ce n'est pas possible, ils doivent provenir d'exploitations biologiques de la même région
- Aucun aliment conventionnel
- Utilisation maximale des pâturages
- Au moins 60% de la matière sèche composant la ration journalière provient de fourrages grossiers, frais, séchés ou ensilés
- La quantité maximale de concentrés autorisée dans la ration journalière est de 40% de MS (ce taux peut être ramené à 50% pour une période max de 3 mois en début de lactation)
- L'incorporation dans la ration d'aliments en C2 est autorisée à hauteur de 30% de la formule alimentaire moyenne. Si ces aliments sont issus de l'exploitation, ce chiffre peut être porté à 100%.
- L'utilisation de fourrage en C1, issus de l'exploitation, ne peut excéder 20% de la formule alimentaire moyenne. Le cumul d'aliments C1 et C2 issus de l'exploitation peut atteindre 100%
- Les OGM sont interdits, les facteurs de croissance et acides aminés de synthèse également

REGLEMENTATION ET AIDES

Vinification Bio

Suite à l'échec des négociations débutées en 2009, il n'y a toujours pas de réglementation européenne sur la vinification biologique à ce jour.

Conséquences

- La mention « vin biologique » ou « vin bio » n'existe pas et le logo bio européen (« Eurofeuille ») n'est pas utilisable sur les bouteilles.

- La mention « vin issu de raisins de l'agriculture biologique » est toujours utilisable jusqu'à fin juillet 2012. Elle peut être associée au logo AB.



Rappel : Les négociations de 2009/2010

Les négociations débutées en 2009 ont échoué en juin 2010. Le projet de règlement, composé essentiellement d'une liste d'additifs et d'une liste de process autorisés, faisait l'objet d'un compromis relatif entre les pays membres, à l'exception d'un sujet : les doses maximales de sulfites.

Et aujourd'hui ?

Les débats ont repris il y a quelques mois avec comme objectif un texte pour la vendange 2012. Une réunion INAO rassemblant les interprofessions régionales a eu lieu

dernièrement. Cette rencontre avait pour but de définir la proposition française qui sera défendue à la Commission Européenne.

Pour rappel, la France, l'Espagne et l'Italie soutiennent la mise en place de catégories basées sur le sucre résiduel :

Pour les vins de moins de 2 g/l de sucre résiduel :

- réduction de **50 mg/l** de SO₂ résiduel par rapport à la limite en conventionnel pour les vins issus de raisins bio

Pour tous les vins de plus de 2g/l de sucre résiduel :

- réduction de moins **30 mg/l** par rapport à la limite en conventionnel

Le SCOF (Standing Committee for Organic Farming : Comité auprès de la Commission Européenne regroupant des représentants des 27 Etats membres) a eu lieu fin septembre. Cette proposition sera soumise au vote fin décembre.

Pour plus de détails, consulter :

Proposition de la Commission Européenne concernant les règles détaillées pour la vinification biologique
Proposition AsAFI sur la Vinification biologique - 4 Juillet 2011

Source : ITAB, ARBIO, SVBA

Évolution Chèque Conseil

Le chèque conseil bio a pour objectif de subventionner une prestation de conseil individualisé que l'agriculteur souscrit auprès de structures agréées telles que les Chambres d'Agriculture ou le réseau CIVAM. A partir du 01/01/12, le dispositif chèque conseil évolue :

Chèques conseils techniques : subvention égale à **80 %** du coût prévisionnel HT de la prestation de chèque conseil pendant la période de conversion en AB et de **50 %** après la conversion en AB

Chèques conseils commerciaux : subvention égale à **65%** du coût de la prestation quelque soit la période

Le formulaire est téléchargeable sur le site de la CDA 47*.
Montant minimum de l'aide = 240 € par demande, plafond = 1.600 € (soit 2.000 € d'assiette éligible) par an.

Contact : Anne-laure FUSCIEN – 05 53 77 83 12

(*) site internet de la CDA 47 : <http://lot-et-garonne.chambagri.fr/>

Aide à la certification

Depuis 2007, le coût de votre certification bio peut être pris en charge à hauteur de 100% du montant de la facture HT, dans la limite d'un plafond de 500 euros par exploitation. Vous pouvez y avoir droit pendant 4 ans à partir de 2012.

Il s'agit d'une aide prise en charge à 50% par le Conseil Régional et 50% par l'Union Européenne.

Vous pouvez dès à présent télécharger le formulaire de demande d'aide pour votre certification 2012.

Ce formulaire est téléchargeable sur le site de la CDA 47* et sur demande.

Attention : le formulaire pluriannuel de demande d'aide doit être envoyé **AVANT** paiement de la facture.

Rubrique Productions Végétales / Agriculture Biologique

REGLEMENTATION

Guide des intrants INAO

Le 13 octobre, l'INAO a publié un guide des Intrants utilisables en Agriculture Biologique en France. C'est un guide de lecture rédigé à l'intention des producteurs, des organismes certificateurs et des structures de développement afin de les aider dans l'application des différents niveaux de réglementation (voir encart en bas de page).

On peut donc considérer que ce guide fait désormais office de référence dans le cadre des contrôles pour la certification AB.

Hors, ce guide suscite de nombreuses questions auprès des acteurs de la profession, notamment en ce qui concerne les intrants utilisables en bio et qui ne figurent pas dans la liste des produits utilisables. En effet, certains produits homologués n'y figurent pas, les produits actuellement en dérogation non plus, tout comme les produits qui ne sont pas soumis à homologation.

Nous vous invitons donc vivement à **prendre connaissance de ce guide**. Vous pouvez le consulter sur internet à l'adresse suivante : <http://www.inao.gouv.fr/> à la Rubriques « Guides ».

Les Chambres d'Agriculture d'Aquitaine et de Midi Pyrénées s'attachent donc actuellement à communiquer l'ensemble problèmes soulevés à l'INAO ainsi qu'aux organismes certificateurs. L'objectif est de faire évoluer ce guide et de mieux définir les conditions de sa mise en application.



Le Guide des Intrants est téléchargeable gratuitement sur le site de l'INAO

Source : Nathalie Rivière (conseillère arbo, CDA 47), Jean-François Larrieu (CDA 82, référent national arbo bio)

Pour plus d'informations :

Anne-Laure FUSCIEN et Nathalie RIVIERE (CDA 47)

RAPPEL :

L'utilisation en France d'un produit phytopharmaceutique en Agriculture Biologique est conditionnée au :

- respect des réglementations communautaire et française : RCE 540/2011 et le Code Rural
- respect du règlement européen : RCE 1107/2009
- respect de la réglementation Agriculture Biologique : RCE 834/2007 et RCE 889/2008

Ainsi, depuis le 13 octobre, une condition s'ajoute : tout produit, pour être utilisable en bio, doit figurer dans le guide des intrants publié par l'INAO.

Dérogation ARMICARB

L'ARMICARB, spécialité à base de bicarbonate de potassium, ne possède pas d'AMM en France pour des usages en protection des cultures, notamment en arboriculture fruitière.

Or, la maîtrise de la tavelure sur pommier et poirier est rendue compliquée dans un contexte de réduction des apports de cuivre, notamment durant l'été. Des travaux d'expérimentation sont en cours et ont montré que des solutions alternatives existaient mais qu'elles ne peuvent pas être utilisées aujourd'hui par les producteurs pour des raisons réglementaires.

C'est pourquoi, suite à une demande de l'ITAB et son réseau, l'usage de l'Armicarb a été autorisé à titre dérogatoire par les services du Ministère de l'Agriculture entre le 6 avril et le 6 août 2011.

Cette autorisation a ensuite été renouvelée pour une période de 120 j à partir du 23 septembre soit jusqu'au 23 janvier, uniquement pour les usages ci-dessous:

POMMIER

Traitement parties aériennes * Tavelure

POIRIER - COGNANASSIER – NASHI

Traitement parties aériennes * Tavelure du poirier

Cependant, il est important de préciser que l'Armicarb est un exemple d'intrant non mentionné dans le guide des intrants INAO (voir article ci-dessus). Nous avons fait part de cette remarque aux organismes certificateurs et à l'INAO.

Source : ITAB

FILIERES ET MARCHES

Commercialisation et consommation : bilan 2010

Avec 3,38 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2010, le marché de l'alimentation bio a atteint 2% du marché alimentaire total (contre 1,6 milliards et 1,1% en 2005). Ce marché est structurellement en augmentation avec une croissance moyenne de l'ordre de 10% entre 1999 et 2005 et de 32% entre 2008 et 2010.

Des circuits de distribution variés

Les produits bio sont commercialisés dans quatre circuits de distribution : les GSA (grandes surfaces alimentaires), les magasins spécialisés bio (indépendants ou en réseau), la vente directe du producteur au consommateur et chez les artisans / commerçants / magasins de produits surgelés.

D'après les estimations réalisées par AND-I / Agence Bio en 2010 :

- 21% des ventes de produits bio ont été effectuées dans le rayon crèmerie (15% lait et produits laitiers, 6% œufs)
- 20% ont été réalisées dans le rayon des produits d'épicerie
- 17% dans le rayon des fruits et légumes frais
- 10% dans le secteur du pain et de la farine
- 10% dans le secteur des vins et 5% des autres boissons
- 10% au rayon viandes rouges et blanches (et 2% en charcuterie et salaison)
- 4% de produits traiteurs et surgelés
- 1% de produits de la mer et des rivières

Des différences selon les circuits de distribution

Cependant, nous pouvons observer des différences selon les circuits de distribution. En effet, en super et hypermarchés, le rayon crèmerie l'emporte tandis que la vente directe est surtout développée en fruits et légumes et en vin. Les ventes assurées par les commerçants concernent majoritairement le pain, la farine et le vin. En magasins spécialisés bio, ce sont les produits d'épicerie sucrée et salée qui occupent la première place, au milieu d'une gamme de produits très large comptant des milliers de référence.

Des prix à la vente stables

En 2010, les prix de vente des produits bio n'ont, en moyenne, pas augmenté. La croissance de 10,8% des achats de produits bio par les ménages entre 2009 et 2010 est donc liée à une augmentation des volumes de produits vendus.

Des consommateurs fidèles

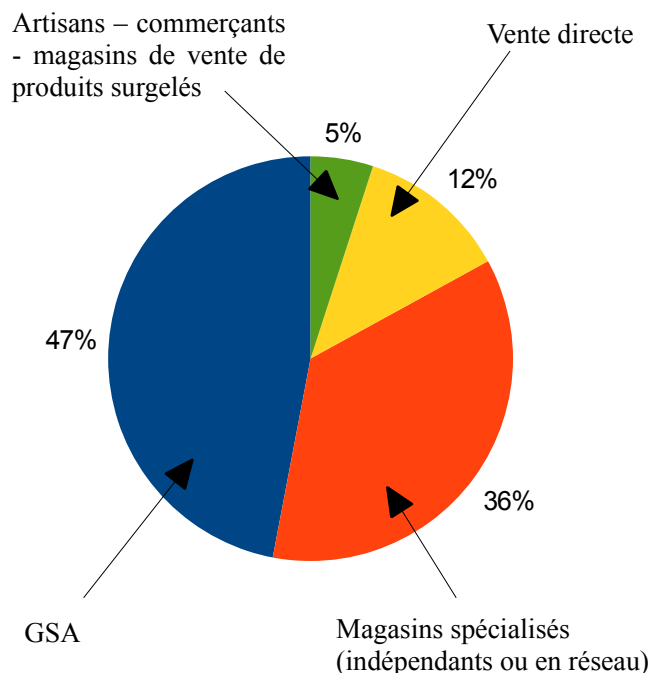
D'après le baromètre CSA / Agence Bio 2010, plus de 4 français sur 10 consomment un ou plusieurs produits bio régulièrement :

- 43% au mois une fois par mois
- 23% au moins une fois par semaine
- 7% tous les jours

Les consommateurs de produits biologiques sont fidèles, avec une ancienneté moyenne de 8 ans. Mais les produits bio attirent aussi de nouveaux acheteurs puisque 25% des consommateurs/ acheteurs en consomment depuis moins de 2 ans.

Source : L'Agriculture Biologique, chiffres clés, Edition 2011, Site internet de l'Agence Bio - www.agencebio.org

Répartition en valeurs des ventes de produits bio en France en 2010



LA CHAMBRE VOUS ACCOMPAGNE...

Mes P@rcelles : de la sécurité à la performance

Mes P@rcelles est un service internet développé par les Chambres d'Agriculture qui vous permet de prévoir et d'enregistrer vos pratiques. Ainsi, il vous permet de **sécuriser votre exploitation** face aux enjeux des différentes réglementations (conditionnalité PAC, Zones Vulnérables, MAE, certification Bio..) tout en **améliorant vos performances économiques**.

Se sécuriser réglementairement...

Les agriculteurs biologiques, comme tous les agriculteurs, sont soumis, en plus des obligations propres à la certification à toutes les réglementations PAC, zones vulnérables, produits phytosanitaires...

Il leur faut donc tenir à jour un cahier d'enregistrement des produits et mettre des bandes enherbées le long des cours d'eau. Pour les agriculteurs situés en zone vulnérable, il leur faut réaliser un plan prévisionnel de fumure et un cahier d'épandage des fertilisants.

L'ensemble de ces éléments doit être présenté en cas de contrôle.

Avec Mes P@rcelles et sa cartographie précise, vous enregistrez l'ensemble de vos interventions culturales à la parcelle.

Vous pouvez vérifier l'homologation des produits en BIO grâce à son guide de produits en ligne.

Pour vos plans prévisionnels de fumure, tous les calculs sont automatisés et s'appuient sur les méthodes établies par les Chambres d'Agriculture et les Instituts techniques. Les références sont régionales et actualisées chaque année.

En cas de contrôle, tous vos documents réglementaires sont centralisés : plan prévisionnel de fumure, cahier d'épandage, registre phytosanitaire...

...Sans perdre de vue sa performance économique

Mes P@rcelles vous permet de valoriser vos enregistrements réglementaires. Avec son module économique, vous suivez précisément vos stocks, vous calculez vos marges brutes et analysez les temps de travaux.

Autant d'éléments qui vous permettront d'optimiser votre assolement et votre commercialisation !



Mes P@rcelles vous permet de gérer vos îlots et votre assolement, enregistrer vos interventions culturales ou encore piloter votre fertilisation.

Facile, sûr, réactif et fonctionnel, Mes P@rcelles constitue une réelle solution à vos besoins.

Les atouts de Mes parcelles :

- un abonnement à la carte
- un outil réactif et évolutif
- un service et un accompagnement : une hotline, des formations de perfectionnement, une lettre d'information mensuelle
- des mises à jour automatiques

Venez tester cet outil sur votre exploitation !

La Chambre d'Agriculture de Lot et Garonne vous invite à utiliser Mes P@rcelles sur votre propre dossier pendant 2 jours :

- en petit groupe de 8 agriculteurs
- sur un ordinateur individuel
- sans obligation d'abonnement à la fin des 2 journées de formation

Alors n'hésitez plus et inscrivez-vous au 05 53 77 83 50 au lieu de votre choix :

- Nérac : 6 et 16 décembre 2011
- Agen : 14 et 21 décembre 2011
- Marmande : 12 et 24 janvier 2012
- Sainte-Livrade : 02 et 17 février 2012

Plus d'informations : Contactez Hélène ROUFFAUD au 05 53 77 83 11 helene.rouffaud@lot-et-garonne.chambagri.fr
Ou consultez notre site internet <http://lot-et-garonne.chambagri.fr> rubrique « services aux agriculteurs » / Mes P@rcelles

Trophées de l'Excellence Bio

En partenariat avec le Crédit Agricole, l'Agence BIO lance la seconde édition du concours national "les Trophées de l'Excellence Bio".

Ce concours récompense les innovations des producteurs, transformateurs et distributeurs de l'agriculture et des filières biologiques ; qu'elles soient d'ordre technique, commercial, social ou environnemental. De plus, en diffusant des savoir-faire et des stratégies innovantes concrètement mis en œuvre, ce concours témoigne du caractère dynamique de l'ensemble du secteur biologique.

La date limite de candidature est fixée au 15 décembre 2011. Des candidatures collégiales peuvent être proposées, en lien notamment avec des Collectivités locales. Le règlement du concours et le formulaire de candidature sont consultables sur le site de l'Agence Bio. Les prix seront remis aux lauréats jeudi 1er mars 2012 lors du Séminaire International Agriculture Biologique organisé par l'Agence BIO au Salon de l'Agriculture, Porte de Versailles, à Paris.

Contact : Pierre Notabili - Agence BIO, 01 48 70 48 40

Source : Agence Bio

SIAD 2012

Pour sa 3ème édition, le Salon de l'Innovation et de l'Agriculture Durable (SIAD) se déroulera les **28 et 29 mars 2012** au Parc des Expositions à Agen.



Le thème de cette nouvelle édition sera l'**Eau** : à la fois débat d'actualité, enjeu de l'agriculture de demain et préoccupation majeure pour tous les agriculteurs, l'Eau est un sujet qui donne tout son sens à la mise en œuvre d'une agriculture durable.

Au programme : des conférences, des expositions de matériel, des témoignages, de nombreux stands... Autant de moyens de s'informer et de trouver les réponses à ses questions !

Pour plus d'informations :

<http://www.salon-agriculture-durable.org>

Répertoire installation

Depuis le début de l'année, la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne est chargée de la tenue du Répertoire Installation départemental. Il s'agit d'une base de données répertoriant des cédants et des candidats à la reprise, pour la mise en relation et la transmission des entreprises.

Vous pouvez consulter ce répertoire sur internet à l'adresse suivante: <http://www.repertoireinstallation.com/>

Pour plus de renseignements, contacter Julien FREHEL, conseiller entreprise au 05 53 77 83 34 ou par mail à julien.frehel@lot-et-garonne.chambagri.fr

Infos Chambre

La marque « **Bienvenue à la ferme** » a pour but de promouvoir et de favoriser les prestations d'accueil et de services développées par des exploitants agricoles.



Elle permet de créer un lien de confiance avec les visiteurs et consommateurs, en faisant connaître son métier, ses produits, et en mettant en avant des savoir-faire. En Lot-et-Garonne, déjà 100 agriculteurs ont adhéré au réseau.

Pour les rejoindre, ou pour plus de renseignements, contacter Michel Galinou, CDA47, 05 53 77 83 16.

Comme tous les ans, la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne organise son marché de Noël, occasion de venir rencontrer les artisans et producteurs locaux. Il se tiendra les 16, 17 et 18 novembre à la Chambre d'Agriculture à Agen. De nombreux producteurs vous feront découvrir leurs spécialités. Ne ratez pas ce rendez-vous !

Petites annonces

Propose location de 8 ha de terres en bio pour production de fruits et légumes et projet de vente en distributeur automatique à Sérignac. Possibilité de logement.

Pour plus de renseignements, contacter M. Saint Martin au 05 53 68 64 08.

L'entreprise Biocom Energie recherche des sarments et ceps de vignes bio pour la fabrication de briquettes en bois de vigne.

Pour plus de renseignements, contacter Édouard le Bourgeois : edouard.le.bourgeois@biocomenergy.com ou au + 41 (0)21791 67 62 (Suisse)